

Parcours PRIJ

*Guide pour l'insertion
des jeunes en Île-de-France*

Avant-propos

D'une logique de dispositifs à une logique de parcours

Mettre à l'emploi ceux qui en sont les plus éloignés, en particulier issus des quartiers prioritaires de la politique de la ville, est une priorité pour l'État en Île-de-France, un gage de réussite et de cohésion régionale. Le Gouvernement a pris des mesures fortes pour lutter contre le chômage dans les quartiers et favoriser l'insertion professionnelle.

Il faut agir sur tous les fronts. Nous sommes maintenant dans une phase de déploiement et de montée en puissance des outils et des moyens mis en place : plan d'investissement dans les compétences, apprentissage, parrainage, renforcement des moyens de l'insertion par l'activité économique, emplois francs, plan 10 000 entreprises.

En 2018, j'ai lancé un Plan régional d'insertion pour la jeunesse des quartiers prioritaires en Île-de-France qui vise à repérer des décrocheurs scolaires, des jeunes qui ne sont ni en formation ni en emploi, à susciter leur adhésion et à les accompagner individuellement dans des parcours d'insertion sociale et professionnelle.

Si l'offre de dispositifs en direction des jeunes est multiple, elle ne parvient pas suffisamment à toucher ceux d'entre eux qui en ont le plus besoin. Ce constat amène à réinterroger plus profondément les politiques publiques en direction de la jeunesse et à privilégier une approche partant des publics prioritaires en cherchant à adapter les solutions en conséquence. Il faut passer d'une logique de dispositifs à une logique de parcours.

À partir d'outils pratiques et de témoignages, ce guide présente concrètement les modalités de mise en œuvre de ce plan et le rôle des différents acteurs mobilisés pour sa réussite. Depuis le lancement de cette démarche volontariste et fédératrice pour l'insertion, j'ai été amené à les rencontrer, à échanger avec eux ainsi qu'avec les jeunes concernés.

Je tiens à les remercier vivement pour leur engagement.

Michel CADOT

Préfet de la région d'Île-de-France

Préfet de Paris

Sommaire

Le PRIJ : un plan pour l'insertion des jeunes en Île-de-France	3
Les acteurs	
Le niveau regional	5
Le niveau départemental	5
Le niveau local : les groupes opérationnels	6
Pôle emploi et les missions locales : zoom sur deux acteurs clés du PRIJ	7
Le repérage des jeunes	
Le public cible	11
La transmission des listes des décrocheurs	14
L'échange d'informations nominatives	15
Aller vers	15
Les référents de parcours	19
Des solutions proposées	
L'insertion par le sport : Sport dans la ville	23
L'insertion par la culture : le programme triennal « Au cœur de Versailles »	25
L'insertion par l'emploi : le recours à l'apprentissage	26
Le financement du plan	27
Le suivi et l'évaluation du plan	29
Les annexes	31
Annexe n°1 – Les 95 quartiers concernés	31
Annexe n°2 – Schéma sur la prise en charge des décrocheurs en Île-de-France	33
Annexe n°3 – Charte déontologique d'échange d'informations	34
Annexe n°4 – Fiche de poste type référent de parcours	37
Annexe n°5 – Les dispositifs d'insertion	39

Le PRIJ : un plan pour l'insertion des jeunes en Île-de-France

L'insertion des jeunes issus des quartiers de la politique de la ville (QPV) constitue un enjeu majeur en Île-de-France, qui requiert un renouvellement de la réponse publique et une mobilisation renforcée de l'ensemble des acteurs concernés.

Pour répondre à cette ambition, le Plan régional d'insertion pour la jeunesse (PRIJ), déployé par le préfet de la région d'Île-de-France en 2018, se fonde sur la coopération entre l'ensemble des acteurs de terrain et vise à obtenir des résultats significatifs en termes d'insertion sociale et professionnelle des jeunes des quartiers.

Objectif : un accompagnement individuel renforcé

Offrir d'ici la fin de l'année 2020 un accompagnement individuel renforcé à 10 000 jeunes en difficulté d'insertion, âgés de 16 à 25 ans et issus des 95 quartiers prioritaires de la politique de la ville concernés.



Accompagner
10 000 jeunes
en difficulté d'insertion
âgés de 16 à 25 ans

Une méthode transversale et volontariste

« des réponses sur mesure »

Des réponses sur mesure doivent être proposées en s'appuyant sur l'éventail des dispositifs existants dans les champs de l'éducation, du sport, de la culture, de la santé, de l'accès aux droits, de la citoyenneté, de l'insertion sociale et professionnelle.

« allers vers et faire avec »

« Aller vers » et « faire avec » sont les mots d'ordre de la mise en œuvre de ce plan. Il s'agit de décroiser les dispositifs d'aide à l'insertion en allant à la rencontre des jeunes concernés afin de bâtir une relation de confiance et de construire des parcours de réussite dans la durée. Le PRIJ n'est donc pas un dispositif additionnel mais correspond plutôt à une démarche volontariste fondée sur le repérage des jeunes en difficulté afin de leur proposer des parcours individualisés qui permettront d'aboutir à des solutions adaptées.

La mise en œuvre du plan

35 groupes
opérationnels
mis en place

Si la préfecture de région assure un rôle d'impulsion et de coordination, le repérage des jeunes en difficulté doit être réalisé au niveau local, à l'échelon de proximité. Le rôle des acteurs de terrain est donc primordial pour la réussite du plan.

À cet effet, 35 groupes opérationnels ont été mis en place afin de centraliser le repérage des jeunes en difficulté d'insertion et renforcer la coordination entre les différents acteurs de l'accompagnement.

Les acteurs

Le niveau régional

Le plan est piloté par la préfecture de la région d'Île-de-France en liaison avec les préfectures de département et les services de l'État en charge de la jeunesse et de l'insertion. La préfecture de région assure, dans le cadre du PRIJ, une fonction d'orientation, d'impulsion, d'appui et de suivi. Elle est également chargée d'organiser l'évaluation externe du plan.

Le niveau départemental

Le pilotage au niveau départemental est assuré par les préfectures de département qui sont en charge de la mise en œuvre du plan en veillant à la mobilisation des différents acteurs concernés.

« Sous l'autorité du préfet délégué pour l'égalité des chances, la coordination du dispositif se met en œuvre avec les délégués du Préfet, en lien étroit avec les services concernés (Pôle emploi, la DIRECCTE...) et les collectivités territoriales. Il s'agit d'affiner le partenariat avec les différents acteurs dans l'objectif de pouvoir suivre les situations des jeunes sans solution. La mission locale Val-d'Oise Est reprend le pilotage du dispositif car elle a monté un consortium avec l'ensemble des partenaires (clubs de prévention, collectivités...) et a été lauréate de l'appel à projets PIC « Repérage des invisibles ». »

Sonia Abed

Déléguée du préfet
dans le Val-d'Oise
sonia.abed@val-doise.gouv.fr

Le niveau local : les groupes opérationnels

35 groupes opérationnels ont été mis en place couvrant les 95 quartiers du plan.

La composition des groupes opérationnels varie selon les territoires. Elle regroupe à chaque fois un nombre diversifié d'acteurs tels que :

- **les services de l'État** (Éducation nationale, UD-DIRECCTE, DDCS, PJJ, SPIP) ;
- **les collectivités territoriales** signataires du contrat de ville (commune, intercommunalité, conseil départemental) ;
- **la CAF** ;
- **Pôle emploi** ;
- **les missions locales** ;
- **d'autres structures et associations** en charge de l'insertion des jeunes.

Les groupes se réunissent à l'échelle intercommunale, communale, infra-communale, selon les configurations locales et ce qui paraît le plus opportun. Ils se réunissent de manière régulière, tous les mois ou toutes les six semaines.

Leur rôle est d'assurer la centralisation du repérage des jeunes en difficulté d'insertion, d'échanger sur leurs situations individuelles, de les orienter (en particulier en désignant des référents de parcours) et d'assurer un suivi de l'évolution de leur parcours.

Le coordonnateur, qui est le plus souvent un délégué du préfet, est chargé de l'animation des groupes opérationnels et du suivi de la mise en œuvre du plan localement.

Les acteurs

Pôle emploi et les missions locales : zoom sur deux acteurs-clés du PRIJ

Pôle emploi

L'objectif

Dans la convention d'objectifs 2016-2020 signée avec le ministère de la Ville, le ministère de l'Emploi et l'UNML, Pôle emploi s'engage à proposer à chaque jeune de moins de 30 ans en recherche d'emploi un accompagnement personnalisé. C'est dans ce cadre qu'intervient l'implication de Pôle emploi dans le développement opérationnel du PRIJ.

Concrètement, l'implication de Pôle emploi dans le PRIJ se traduit par la mobilisation de tout son maillage territorial avec la désignation de correspondants à chaque niveau : direction régionale, différentes directions territoriales ainsi que les agences concernées dans le réseau dans le cadre des groupes opérationnels.

Sur certains territoires, le représentant de l'agence locale Pôle emploi a aussi été désigné comme référent de parcours pour des jeunes bénéficiaires du PRIJ.



Pouvez-vous décrire la mission de référent de parcours ? Quel est votre rôle ?

Ma mission s'exerce en lien étroit avec l'adulte-relais qui va sur le terrain dans les quartiers prioritaires. L'adulte-relais capte les jeunes hors radar et transmet les informations à la mission locale qui prend contact avec eux et diagnostique leur situation. Une fois ce travail effectué, je commence à suivre le jeune pour le conseiller et l'orienter, par exemple s'il a besoin de s'inscrire en formation, puisque je suis référente formation. Cela me permet d'analyser à mon tour le parcours du jeune et de commencer à envisager un projet pour lui, surtout s'il est vraiment très éloigné du niveau requis.

Vous êtes donc moins sur la partie repérage que sur la partie orientation ?

Je m'occupe surtout du CEP (conseil en évolution professionnelle) et de l'accompagnement dans le parcours. La mission

locale met en place des dispositifs d'aide comme la garantie jeune, et je suis aussi sollicitée pour ces aides. J'interviens notamment sur toutes les aides qui sont liées aux offres de service de Pôle emploi, comme les aides à la formation, au permis ou à la garde d'enfants.

Vous êtes aussi référente Pôle emploi. Comment articulez-vous les deux missions ?

C'est un investissement personnel car je n'ai pas de temps dédié. La priorité c'est d'être très réactif car les jeunes sont volatiles. On finit par les perdre si on n'est pas dans la réaction rapide. Lorsque j'ai une demande d'inscription par exemple, je l'ajoute immédiatement à mon portefeuille, ce qui me permet de suivre le jeune jusqu'à sa sortie du PRIJ. L'objectif est de faire bénéficier les jeunes de formations conventionnées Pôle emploi, de services et d'aides (notamment en ce qui concerne les freins périphériques).



Virginie Cournut

Référente Pôle emploi
et référente de parcours
au sein du groupe
opérationnel de Sartrouville

01 61 04 14 60

virginie.cournut@pole-emploi.fr

Les acteurs

Les missions locales

La fonction

Les missions locales ont pour principale fonction de favoriser l'accès des jeunes à l'emploi, à la formation, ainsi qu'aux droits sociaux comme la santé, le logement ou encore la citoyenneté. Les missions locales s'adressent aux jeunes âgés de 16 à 25 ans révolus qui ne suivent pas d'études et qui n'ont pas d'emploi stable. Aussi, compte tenu de leurs missions, elles ont un rôle majeur dans la mise en œuvre du PRIJ.

Christophe Chaudrin

Coordonnateur de l'équipe
des référents de parcours
du PRIJ à Paris

c.chaudrin@missionlocaledeparis.fr



Quels sont votre rôle, votre mission et vos actions ?

Je travaille en mission locale et je coordonne l'équipe PRIJ sur Paris. J'ai été conseiller classique à la mission locale puis référent de parcours. En tant que conseiller, j'accueillais les jeunes. Quand je suis devenu référent de parcours, j'ai noué des relations avec les différents clubs de prévention et le tissu associatif du 19^e. On a mis en place des tours de rue, des rencontres en pied d'immeuble, des actions autour du sport. Mes principales missions consistent dans le repérage et le raccrochage des jeunes dans les dispositifs de droit commun (formation, emploi, dispositifs garantie jeune, etc.). J'ai également mis en place des permanences dans différentes structures (associations, espaces jeunes, etc.) pour rencontrer les jeunes et leur faire directement des propositions.



Comment décririez-vous le poste de référent de parcours créé dans le cadre du PRIJ ?

Être référent de parcours, c'est différent qu'être conseiller. Un référent de parcours est une personne autonome qui se place dans une dynamique « d'aller vers ». Le PRIJ a donné un souffle nouveau parce qu'avant la mission locale n'était dans une dynamique d'aller vers que de

manière ponctuelle. Le référent PRIJ a permis de pénétrer réellement dans les quartiers. Les jeunes ont vu la mission locale venir à eux. Cela a recréé une dynamique sur le 19^e. D'ailleurs, le discours des jeunes a changé : ils ne disent plus que les missions locales ne servent à rien. Et c'est justement parce que maintenant on occupe le terrain. La présence des missions locales et des référents de parcours sur le terrain est pour moi absolument capitale.

Pouvez-vous décrire votre nouveau poste ?

J'essaye d'impulser une dynamique plus longue sur le territoire du 19^e. Mais l'idée, c'est d'être en supervision et d'impulser une dynamique dans tous les arrondissements comprenant des quartiers prioritaires. J'assiste par exemple aux groupes opérationnels dans le 20^e. Les jeunes attendent du concret, que ce soit au niveau de l'emploi, de la formation ou d'autres thématiques. On commence déjà à

mettre en place des actions hors-les-murs pour les référents de parcours. Dernièrement, on avait un groupe opérationnel dans le 20^e pour que des actions au niveau de l'alternance se mettent en place sur ce territoire. Dans le 19^e, on a fait venir les PEE (Parcours d'entrée dans l'emploi) dans une optique d'information pour les professionnels. Cette action a vocation à être déployée sur tout le département de Paris.



Le repérage des jeunes

Le public cible

La question du repérage est une problématique en soi qui sous-entend plusieurs préalables, dont le premier est de définir la notion des jeunes en difficulté d'insertion.

Le repérage, qui suppose un diagnostic de la situation, est une étape importante conditionnant l'ensemble de la prise en charge.

Qui sont les jeunes concernés ?

Le PRIJ est destiné aux jeunes qui répondent aux 3 critères suivants :

- **l'âge** : des jeunes âgés de 16 à 25 ans, c'est-à-dire des jeunes qui ne sont plus soumis à l'obligation scolaire ;
- **la géographie** : des jeunes issus des quartiers prioritaires (QPV) de la ville proposés par les préfets de département au regard de plusieurs indicateurs : nombre de jeunes de moins de 25 ans, nombre de décrocheurs, taux de chômage des jeunes : 95 quartiers retenus sur les 272 QPV d'Île-de-France ;
(cf. annexe n°1 : les 95 quartiers concernés)
- **la difficulté d'insertion** : des jeunes très désocialisés, en rupture, sans solution, sans diplôme, sans qualification, en recherche de formation ou d'emploi, ou en difficulté dans leur parcours d'insertion.

Le PRIJ cible principalement les décrocheurs et les jeunes ni en études, ni en emploi, ni en formation (« NEETs »). Les jeunes sous-main de justice sont également éligibles au plan.

Les décrocheurs

Le décrochage scolaire désigne un processus qui conduit chaque année un grand nombre de jeunes à quitter le système de formation initiale sans avoir obtenu une qualification équivalente au baccalauréat ou un diplôme à finalité professionnelle, de type certificat d'aptitude professionnelle (CAP) ou brevet d'études professionnelles (BEP).

La mesure statistique du phénomène du décrochage s'appuie sur l'enquête emploi de l'Insee à partir de laquelle sont construits deux indicateurs :

- l'indicateur « sortants sans diplôme » (indicateur de la Direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance (DEPP) du ministère de l'Éducation nationale) donne le nombre de jeunes de plus de 16 ans sortant chaque année du système de formation initiale sans diplôme ;
- l'indicateur « sortants précoces » (indicateur Eurostat) donne le nombre cumulé de jeunes de 18 à 24 ans sortis du système de formation initiale sans diplôme.



Le repérage des jeunes

NEET : « Not in Employment, Education or Training »

L'acronyme « NEET » désigne les 15-24 ans qui ne sont pas en emploi, en études ou en formation :

- d'une part, les jeunes qui sont sortis précocement du système éducatif et qui n'arrivent pas à s'insérer sur le marché du travail car ils manquent de qualification et de compétences ;
- d'autre part, les jeunes diplômés qui ne parviennent pas à trouver un emploi.

Dans le cadre du PRIJ, le repérage des jeunes susceptibles d'être bénéficiaires de ce plan doit être le fait des différentes institutions et organismes qui interviennent en proximité et a été significativement renforcé par la transmission des listes des décrocheurs aux groupes opérationnels.

La transmission des listes des décrocheurs

Le dispositif de prise en charge des décrocheurs s'appuie sur le système interministériel d'échange d'informations (SIEI) et consiste en deux campagnes de renseignement par an qui aboutissent à établir des listes de décrocheurs.

Un avenant à la convention du 1^{er} décembre 2015 sur la prise en charge des décrocheurs a été signé le 29 juin 2018 et prévoit, dans son article 4, la transmission des listes des décrocheurs à l'opérateur du conseil régional (en charge d'une première prise de contact téléphonique) mais aussi aux groupes opérationnels du PRIJ. Concrètement, les directeurs académiques des services de l'Éducation nationale transmettent les listes aux préfets de département, les groupes opérationnels ayant vocation à traiter les situations de ceux qui sont injoignables ou réfractaires.

Cf. annexe 2 : Schéma de prise en charge des décrocheurs en Île-de-France

Trois grandes modalités* de repérage

- Un repérage *a priori* sur liste (de la Mission locale, de Pôle Emploi, de l'Éducation nationale ou d'autres partenaires) visant à identifier, sur la base de différents critères, les jeunes « sans suivi actif » ou « décrocheurs ».
- Un repérage par des tiers, s'appuyant sur les savoir-faire et/ou champs d'intervention de partenaires locaux susceptibles d'identifier des jeunes correspondant aux critères fixés par le PRIJ.
- Un repérage proactif en allant au-devant des jeunes sur le terrain, dans une logique de proximité.

* Modalités identifiées par le cabinet Fors en charge de l'évaluation externe du plan

Le repérage des jeunes

L'échange d'informations nominatives

Les conditions d'échange d'informations (en particulier nominatives) au sein du groupe opérationnel doivent respecter les règles juridiques qui s'imposent en la matière (protection des données personnelles notamment). Seules les informations strictement nécessaires et utiles à la résolution des difficultés repérées sont échangées. L'échange d'informations doit être respectueux des missions et des responsabilités de chacun (secret professionnel, devoir de réserve) ainsi que des droits et des libertés individuelles des personnes concernées (consentement des jeunes). Aussi, une charte déontologique a été établie dès avril 2018 en lien avec la CNIL.

Cf. annexe n° 3 :
Charte déontologique
d'échange d'informations

Aller vers

Dans quel but ?

De nombreux jeunes sont réticents à intégrer des dispositifs dans la mesure où ils ont l'impression de les subir et que leur projet n'est pas réellement pris en compte. L'enjeu est d'établir une relation de confiance basée sur la demande de chaque jeune, sans chercher à obtenir directement une insertion professionnelle, laquelle constituera l'aboutissement d'un parcours. Il s'agit d'engager un travail avec les jeunes sur la notion de processus et d'éviter une logique de guichet.

Les parcours ont vocation à intégrer différentes dimensions (savoir-être et sociabilisation, citoyenneté, logement, mobilité, culture d'entreprise, etc.) et sont rarement linéaires, d'autant que les projets des jeunes sont souvent évolutifs.

L'une des clés de réussite du PRIJ réside dans la capacité à aller vers les jeunes afin de créer un lien au cœur du quartier. Les acteurs de terrain doivent aller à la rencontre des jeunes dans des lieux et à des horaires où ils sont les plus susceptibles de les atteindre.

Lakdar Kherfi

*Chef de projet
au sein de l'association
Médiation Nomade
kherfi.lakdar@orange.fr*



Nous avons organisé en tout 312 soirées sur toute la France, en nous basant sur une méthode très « famille » qui marche. Le principe est d'amener un camion en pied d'immeuble et de le transformer en bar de nuit. L'objectif est le lien social. Il s'agit de reconquérir les espaces publics la nuit avec des adultes bienveillants, et de décaler les métiers (surtout les métiers de lien social) du jour à la nuit. Les jeunes basculent beaucoup la nuit (dans le trafic de

drogue, la délinquance, l'ennui voire le suicide). Dans les quartiers difficiles, la jeunesse est livrée à elle-même. Le cœur de l'association, c'est d'aller vers et faire savoir : nous organisons chaque année depuis quatre ans un forum appelé « la nuit nous appartient » où sont invités les métiers de la prévention, de l'animation, pour poser la question de la nuit. Pour résumer, nous sommes en quelque sorte un centre social sur roulettes.



Comment ça marche ?

Des actions à envisager

- Déplacements (sur le lieu de vie ou d'activité mais aussi dans les centres sociaux).
- Organisation d'événements (sportifs, ludiques, culturels, etc.).
- Mise en place d'actions de communication pour renforcer la connaissance des acteurs d'aide à l'insertion.
- Mobilisation de l'entourage et des pairs.
- Sollicitation des acteurs de la médiation sociale (adultes relais) et des associations locales de proximité (conseils citoyens, associations de locataires).
- Utilisation des outils numériques et réseaux sociaux.

Députée de Seine-Saint-Denis, Sylvie Charrière a été chargée avec Patrick Roger de la mission concernant la mise en place de la formation obligatoire des jeunes âgés de 16 à 18 ans, une disposition du projet de loi pour l'école de la confiance. L'objectif de la mission était de faire des préconisations pour s'assurer de l'effectivité de cette nouvelle obligation. La mission qui travaillait en priorité sur le repérage des jeunes et la coordination de tous les acteurs chargés de leur prise en charge pour assurer un suivi efficace et leur proposer une formation, a rendu son rapport en janvier 2020.

« En quoi cette mesure est-elle liée au PRIJ ? Comment le PRIJ s'inscrit-il dans cette mission ?

Le problème est que de trop nombreux jeunes sortent des radars institutionnels chaque année. Une liste des décrocheurs existe, mais elle n'est pas toujours à jour. Les numéros de téléphone permettant de les contacter ne sont également pas constamment à jour. Mais un appel téléphonique ne suffira pas à convaincre le jeune de se former - ni sa famille. Le rôle des acteurs du territoire (clubs sportifs, missions locales, éducation nationale, centres sociaux, etc.) va être de se coordonner et de s'organiser pour que le jeune ne soit jamais démuné, qu'il soit écouté et qu'on puisse construire une formation solide avec lui. L'initiative du PRIJ est en cela très intéressante parce que le référent de parcours tend la main au jeune et ne la lâche pas. C'est lui qui va l'accompagner au fil de l'eau dans toutes les phases de sa prise en charge, et qui va assurer une continuité pour favoriser son insertion. Le préfet met en place une politique volontariste afin de mobiliser d'importants moyens humains et financiers pour que ce plan puisse être déployé.

Qu'apporte le PRIJ par rapport aux autres dispositifs existants ?

Le PRIJ n'est pas un dispositif supplémentaire : il fait le lien entre les acteurs d'un territoire pour construire une alliance éducative dont l'objectif principal est de ne jamais lâcher les jeunes pris en charge. L'humain est au cœur du PRIJ, et c'est ça qui est intéressant. Il y a un réel déploiement d'énergie humaine sur le terrain.

Quelle est selon vous la place de l'apprentissage dans les solutions envisagées pour ces jeunes ?

La voie de l'apprentissage est une option pertinente puisqu'elle permet au jeune d'alterner théorie et pratique et d'obtenir un bac +3 ou un bac +5. Mais les jeunes ne sont pas tous prêts à rentrer dans le monde du travail. Les prépa-apprentissage sont orientées vers une branche professionnelle, et certains jeunes en sont encore trop éloignés. Il y a aussi toutes les problématiques de santé, de logement, de mobilité, de finances, etc. Tous ces freins périphériques sont un préalable à la mise en mouvement du jeune. En résumé, la première difficulté est d'établir un lien de confiance avec le jeune, et la seconde consiste à l'amener vers une structure qui va lui construire un parcours individualisé et sur mesure.

»
Sylvie Charrière

*Députée de la 8^e circonscription
de Seine-Saint Denis
Vice-Présidente de la commission
des affaires culturelles et de l'éducation*

01 40 63 69 31

sylvie.charriere@assemblee-nationale.fr

Les référents de parcours

Leur rôle

Pour réaliser la prise en charge des jeunes qui ont été repérés, des référents de parcours sont désignés dans chaque quartier au sein des structures existantes. Les référents de parcours peuvent être des éducateurs, des médiateurs ou encore des travailleurs sociaux. Tout ou une partie de leur activité doit être consacrée aux publics bénéficiaires du plan. Chacun d'entre eux doit pouvoir assurer le suivi assidu d'une vingtaine de jeunes.

Le rôle des référents de parcours est de nouer une relation de confiance avec le jeune concerné afin de susciter son adhésion et de l'inscrire dans un parcours régulier et personnalisé. Ils doivent servir d'interlocuteurs entre les institutions et le jeune, par exemple en orientant ce dernier dans ses démarches. Leur objectif est de raccrocher chaque jeune à un ou plusieurs dispositif(s) de remobilisation (chantiers éducatifs notamment), d'insertion (garantie jeune, école de la deuxième chance, EPIDE, etc.) et/ou de formation.

Cf. annexe n°4 :
Fiche de poste
référent de parcours

Trois profils de référents

Le cabinet Fors a listé des profils, non exclusifs les uns des autres

- Le référent comme médiateur, dans une fonction de repérage et de raccrochage.
Le référent comme conseiller, exerçant
- une fonction d'orientation et d'accompagnement dans les démarches.
Le référent comme éducateur, davantage axé sur l'accompagnement socio-éducatif
- et la mobilisation du jeune autour de son projet de vie.



Leurs missions

Les missions des référents de parcours sont multiples et sont plus ou moins investies selon leur profil (mission locale, club de prévention, adulte-relais, etc.). Sur le terrain, selon les sites, les référents de parcours s'emparent de ces missions pour tout ou partie. Un certain nombre associe les pratiques d'aller vers et de repérage à celles d'accompagnement dans les démarches.

- **Des missions de repérage** : les jeunes sont orientés par les institutions partenaires des groupes opérationnels ou bien directement par les référents de parcours dans le cadre d'un travail de rue proche de ce que la prévention spécialisée peut habituellement effectuer.
- **Des missions de mobilisation** : l'accompagnement des jeunes par les référents de parcours se traduit en particulier par des actions de socialisation et de (re)mobilisation dans le but de les faire adhérer aux objectifs et modalités du PRIJ.
- **Des missions d'orientation** : les référents doivent accompagner le jeune dans sa réflexion personnelle et l'aider à trouver des solutions d'insertion (mobilisation de dispositifs, orientation vers tel ou tel acteur, etc.). Les référents exerçant en missions locales ou ayant une formation de conseiller en insertion professionnelle paraissent les plus qualifiés pour ce type de démarches.
- **Des missions administratives** : le parcours des jeunes doit faire l'objet d'un suivi important (reporting, fiches de présentation, fiches de suivi, dossiers administratifs, etc.).



Le PRIJ vient nous aider à développer des méthodes qui sortent un peu des sentiers battus et des cadres établis et connus, notamment à travers les référents de parcours qui mettent en œuvre un mode d'accompagnement plus personnalisé et plus adapté à la situation de jeunes qui ne sont pas spontanément aptes à rentrer dans un parcours d'insertion classique.



Sébastien Jallet

Préfet délégué
pour l'égalité des chances
du Val-d'Oise

sebastien.jallet@val-doise.gouv.fr

Les référents de parcours

La formation

Des temps de formation ont été organisés à la préfecture de région en partenariat avec le CIDJ (en octobre, novembre 2019 et février 2020) et ont donné lieu à des exposés pratiques sur les dispositifs susceptibles d'être mobilisés et à des échanges concrets entre référents de parcours sur les modalités d'accompagnement des jeunes en difficulté. L'occasion de renforcer les compétences professionnelles des référents de parcours et de leur présenter les outils mis à leur disposition, en particulier la plateforme numérique collaborative mise en place en juillet 2018.

Cette plateforme régionale pour l'insertion des jeunes, mise en place par Défi Métiers, a pour objectif d'accompagner les acteurs du PRIJ dans leur activité en facilitant les échanges entre professionnels et en mettant à leur disposition différents outils, en particulier un descriptif de l'ensemble des dispositifs d'insertion sous forme de fiches thématiques (accès à l'emploi, logement, santé, mobilité, etc.). Les acteurs du plan - notamment les référents de parcours - peuvent ainsi plus facilement proposer aux jeunes des solutions adaptées à leurs projets.

L'offre de formation a été complétée par une prestation confiée au Céméa, qui anime de groupes d'analyse des pratiques à destination de référents de parcours volontaires. L'objectif de ces groupes est de pouvoir accueillir les référents du PRIJ dans toute leur diversité (de profils professionnels, d'ancienneté, etc.), et faciliter leur prise de fonction.

*Les référents de parcours
bénéficient d'une formation
dédiée dans le cadre du PRIJ.*

L'implication de la prévention spécialisée : l'exemple de Fontenay-sous-Bois



Est-ce compliqué de contacter les jeunes ?

Les jeunes sont très difficiles à contacter. La méthode qui marche, c'est l'aller vers. Un référent de parcours n'est pas sédentaire : je suis toujours dehors. Tout un process est à mettre en place avant une entrée pérenne dans la vie professionnelle. Si les problématiques annexes ne sont pas réglées (comme le logement par exemple), les jeunes peuvent tout lâcher au milieu d'une très bonne trajectoire professionnelle. L'objet même du PRIJ, c'est de régler ces problématiques pour rendre possible l'insertion professionnelle.

Comment se construit l'accompagnement sur le long terme ?

Je donne tout le temps à mes jeunes l'exemple d'un enfant qui apprend à marcher : on va forcément tomber plusieurs fois avant de se relever une bonne fois pour toutes. Ce n'est pas grave de se tromper : parfois des jeunes font une session de découverte d'un métier dans une mission locale et se rendent compte que ça ne leur plaît pas. Mais il faut passer par là. Les jeunes doivent reprendre confiance dans les institutions. Ils doivent s'autonomiser et comprendre que la mission locale est une étape nécessaire dans leur parcours. Et même lorsque les jeunes sont entrés dans la vie professionnelle ou en formation, on garde une feuille de route sur 5 ans. C'est quelque chose qu'ils n'avaient pas avant : une visibilité sur l'avenir.

Comment procédez-vous pour construire un parcours individualisé ?

Le rattachage du jeune à un dispositif se fait en trois temps. Dans un premier temps, il s'agit de réfléchir à des propositions qui soient réalisables. Ensuite, les propositions sont discutées et étoffées en concertation avec la mission locale. Une fois ces deux étapes réalisées, je présente les propositions aux jeunes. In fine, ce sont eux qui décident. Ce n'est pas mon choix, c'est leur choix. Quand je leur donne le pouvoir de décider, ils écoutent. Si on ne les laisse pas décider, il y a beaucoup de chances qu'en cas d'échec ils rejettent la faute sur le choix qui a été fait.



Fatna Assouad

Référente de parcours
à Fontenay-sous-Bois



Fontenay Cité Jeunes est une association de prévention spécialisée qui dispose de 8 postes éducatifs. Les éducateurs travaillent sur toute la ville mais essentiellement sur les quartiers prioritaires de la ville (QPV). Je suis le directeur de l'association depuis 5 ans et j'ai souhaité m'investir dans le dispositif du PRIJ à Fontenay. Fontenay Cité Jeunes porte d'ailleurs financièrement le poste de référent de parcours et l'accueille physiquement puisqu'il a ses bureaux au même endroit. Il y a donc un lien de proximité et un lien fonctionnel. La référente (Fatna Assouad, voir témoignage ci-contre) travaille en coordination avec les éducateurs de l'association et avec les missions locales. Un travail partenarial est également mené avec une référente PRIJ Pôle emploi. Il y a aussi d'autres partenariats plus épisodiques, par exemple avec le CIO (Centre d'information et d'orientation) pour les jeunes qui veulent revenir en formation ou avec des acteurs œuvrant autour de la problématique du logement (associations, élus, déléguée du préfet, référent logement de la mission locale, etc.). Par ailleurs, dans le cadre de l'appel à projet PIC « repérage des invisibles », l'association fait partie d'un consortium de territoires et va étendre son champ aux villes limitrophes (Vincennes, Le Perreux, etc.).



Pascal Peiger

Directeur de l'association
Fontenay Cité Jeunes

01 43 94 04 04

direction-fcj@orange.fr

Des solutions proposées

Un recensement de l'ensemble des dispositifs d'insertion à destination des jeunes de 16 à 25 ans a été établi dans le cadre de l'élaboration et du déploiement du PRIJ.

Plusieurs exemples d'actions concourant à l'insertion relevant de différents champs sont présentés dans cette partie.

Cf. annexe n°5 : les dispositifs d'insertion

L'insertion par le sport : Sport dans la ville

Sport dans la ville est une association d'insertion professionnelle par le sport. Les centres sportifs implantés dans des quartiers sensibles de plusieurs agglomérations dont Paris permettent à des milliers de jeunes de pratiquer une activité sportive chaque semaine.

L'association propose des programmes offrant aux inscrits un accompagnement personnalisé sur le long terme (de l'enfance jusqu'à l'âge adulte) et des sorties et des séjours « découverte » afin de permettre aux jeunes de quitter temporairement leur environnement quotidien.

Depuis mars 2019, Sport dans la ville met en place des actions dans le cadre du PRIJ, notamment à travers le dispositif « Un ballon pour l'emploi »

8 quartiers ciblés
dans six communes

Bobigny

Gonesse

Paris

Saint-Denis

Saint-Ouen

Sarcelles

Exemples d'actions menées

- Participation aux groupes opérationnels de chaque territoire (Seine-Saint-Denis, Val-d'Oise, Paris).
- Partenariat avec la mission locale de Saint-Denis et organisation d'un rallye des métiers pour une dizaine de jeunes de la mission locale.
- Parcours Sport emploi culture organisé en partenariat avec la mission locale de Bobigny et des associations de la Ville.

**3 objectifs
en 2019**

**Recrutement
d'un responsable
Insertion dédié**

**100 jeunes
identifiés**

**50 jeunes
accompagnés**

Situation dans les trois territoires

Val-d'Oise

11 jeunes orientés vers le dispositif, 1 jeune a été recruté en Intérim et un autre a repris ses études.

Seine-Saint-Denis

41 jeunes accompagnés depuis le début du dispositif, 5 Contrats d'alternance ont été signés, 2 jeunes ont signé des CDI, 3 jeunes ont signé des CDD.

Paris

14 jeunes ont été accompagnés, 2 jeunes ont signé des contrats d'alternance, 3 jeunes ont signé des CDD, 7 jeunes ont été rencontrés mais sans suite à ce stade.

Des solutions proposées

L'insertion par la culture : le programme triennal « Au cœur de Versailles »

Dans le cadre des jumelages culturels «Sortir du cadre», plusieurs établissements ont réorienté leurs projets pour la période 2019-2021 à destination des jeunes du PRIJ comme le Louvre et le Château de Versailles. «Au cœur de Versailles» a pour but d'ouvrir les portes du château de Versailles aux habitants des quartiers prioritaires des Mureaux. Les publics ciblés en priorité sont des publics du PRIJ (École de la deuxième Chance, Cellule pour mineurs non accompagnés, Mission Locale, etc.) et des scolaires avec le Lycée Vaucanson.

L'objectif

L'objectif est de faire découvrir aux jeunes repérés par le PRIJ les métiers de conservation, de protection et de valorisation du château (sculpteur, doreur, ébéniste, etc.). Concrètement, les participants sont invités, une fois par mois, à des journées exclusivement consacrées à un métier.

Les cycles du projet

«Au cœur de Versailles» a été pensé pour couvrir trois années à compter de 2019. Entre 25 et 30 sessions sont prévues sur cette période, à raison de six à dix sessions par phase. Au cours du premier cycle, 239 jeunes ont été reçus sur les six journées organisées et au moins huit jeunes ont manifesté leur intérêt pour certains métiers et se sont inscrits dans des écoles.

Le deuxième cycle du projet est lancé depuis octobre 2019. Huit nouveaux métiers sont abordés, des rencontres sont mises en place avec des écoles et de nouvelles associations seront contactées pour toucher plus de public.

L'insertion par l'emploi : le recours à l'apprentissage

Les difficultés d'accès à l'apprentissage touchent davantage les jeunes issus des quartiers prioritaires. Des actions de mobilisation pour sensibiliser et renforcer l'offre d'apprentissage sont donc progressivement mises en place dans le cadre du plan d'action pour l'apprentissage lancé en 2019. Les missions locales et les groupes opérationnels sont d'ailleurs chargés de recenser les jeunes concernés par le PRIJ qui seraient prêts à s'orienter vers l'apprentissage.

Opération Apprentissage coaching

70 opérations coaching ont été organisées en Île-de-France à la fin 2019, à travers une mobilisation des acteurs économiques à l'échelon local (départements, bassins d'emplois, communes). Les clubs d'entreprises sont étroitement sollicités, en lien avec les organisations et fédérations professionnelles : 300 jeunes y ont participé.

Pour l'organisation de chaque opération d'apprentissage, un groupe opérationnel était constitué en collaboration avec les agences locales de Pôle emploi, les missions locales, les CFA (Centres de Formation d'Apprentis) ainsi que les services de la DIRECCTE (Direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi) et de l'Éducation nationale.

L'objectif

L'objectif de ces opérations est de favoriser la rencontre entre d'un côté des jeunes motivés par la voie de l'apprentissage et de l'autre des centres de formation des apprentis et des entreprises. Les job datings de l'apprentissage sont organisés en priorité dans les villes couvertes par le PRIJ. Ils pourront donner lieu à la signature rapide d'un contrat d'apprentissage ou à l'orientation des jeunes soit vers des dispositifs d'immersion en entreprise, soit vers des prépa-apprentissage.

Le financement du plan

Pour les actions spécifiques

Des actions spécifiques et des postes de référents de parcours sont financés dans le cadre du PRIJ.



Pour les dispositifs existants

En ce qui concerne les dispositifs existants, les moyens alloués ont vocation à être davantage orientés en direction des jeunes bénéficiaires du plan.

Les sources de financement

Le PRIJ ayant une nature interministérielle et partenariale, il est susceptible de bénéficier de plusieurs sources de financement. La participation de l'État réside notamment dans la mobilisation régionale et départementale d'une partie des crédits de la politique de la ville.

L'appel à projets PIC « Repérage des Invisibles »

Entre février et avril 2019, la Direccte (Direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi) a lancé un appel à projets spécifique portant sur le repérage et l'accompagnement des invisibles dans le cadre du Plan d'investissement dans les compétences (PIC).

Cet appel à projets a été fortement orienté en direction du PRIJ (sur une enveloppe de 9,7 M€ pour l'Île-de-France sur trois ans, près de 8 M€ ont été alloués à des projets s'inscrivant dans le déploiement du plan), permettant notamment le recrutement d'une soixantaine de référents de parcours supplémentaires. Leur nombre sera ainsi porté à plus de 200 d'ici la fin du premier trimestre 2020, contribuant à une montée en charge importante du plan.

Crédits politique de la ville, postes d'adultes-relais et FONJEP

Les crédits de la politique de la ville au titre des enveloppes départementales et régionales sont fléchés à hauteur de près de 2 M€ sur le PRIJ. Au niveau régional, plusieurs opérateurs sont soutenus afin de mener des actions de remobilisation en direction des jeunes repérés par les groupes opérationnels.

En outre, dans le cadre de l'abondement des postes d'adultes-relais et FONJEP, une réserve régionale a été constituée pour le PRIJ. Vu les sollicitations, une quarantaine de postes adultes-relais et une dizaine de postes FONJEP ont été effectifs pour son déploiement.

Le suivi et l'évaluation du plan

Dès le lancement du PRIJ, il a été décidé qu'il ferait l'objet d'une évaluation externe en continu. L'évaluation du plan a été confiée au cabinet Fors, retenu suite à un appel d'offres.

Menée sur trois ans, l'évaluation vise à évaluer :

- le repérage et la mobilisation des jeunes qui n'étaient jusque-là rattachés à aucun dispositif ;
- les modalités et l'impact de l'accompagnement proposé aux jeunes bénéficiaires du plan ;
- les effets du plan sur les interactions des différents acteurs (coordination, articulation, cohérence des interventions, etc.) ;
- la gouvernance du plan et ses résultats en matière d'optimisation des crédits mobilisés.

La démarche d'évaluation menée par le cabinet Fors est fondée sur une double-approche :

- une approche quantitative reposant sur des données exhaustives (questionnaires auto-administrés auprès des jeunes bénéficiaires, recueil et analyse des données, etc.) ;
- une approche qualitative auprès d'un échantillon de 8 groupes opérationnels, soit 1 par département (entretiens individuels ou collectifs avec les pilotes et les membres des groupes opérationnels, les partenaires, les référents de parcours et les jeunes concernés).

Le cabinet Fors soulève des interrogations et des points de vigilance concernant notamment les enjeux liés à la santé et au logement des jeunes. Il insiste en outre sur la nécessaire fiabilisation des remontées d'information pour l'évaluation.

Dans son deuxième rapport intermédiaire de septembre 2019, le cabinet Fors a établi un tableau récapitulatif des avancées et des pistes d'amélioration du plan (ci-contre).

Les premières conclusions

Selon le cabinet Fors, la philosophie du PRIJ est plébiscitée par de nombreux acteurs de proximité, en particulier la démarche de coopération pour l'insertion des jeunes et la mise en place de référents de parcours. Les principes d'intervention - aller vers les jeunes, libre adhésion des jeunes - sont largement partagés.

Analyse AFOM

(Atouts - Faiblesses - Opportunités - Menaces)

Atouts

- Des référents de parcours pleinement investis quand ils en ont les moyens dans leur rôle d'accompagnement personnalisé des jeunes
- Une démarche partenariale qui se met en place et qui trouve un écho positif auprès des partenaires des GO
- Une adaptation de la gouvernance du PRIJ aux spécificités des territoires où il est mis en œuvre
- Des GO qui se structurent (mise en confiance des partenaires, fluidification des échanges et meilleure articulation des interventions)
- Un Plan qui s'inscrit dans des environnements institutionnels et politiques ayant déjà fait des jeunes en difficulté dans les quartiers une priorité d'action publique

Faiblesses

- Un cadre d'action insuffisamment clarifié à l'origine d'interprétations et de pratiques très différenciées selon les territoires, et donc de résultats très variables
- Des outils de suivi encore perfectibles concernant le nombre de jeunes inscrits et sortis du PRIJ
- Des fonctions encore floues pour les référents de parcours, qui ont parfois des difficultés à trouver leur positionnement au sein du partenariat local
- Des niveaux de qualification et de formation inégaux et parfois insuffisants des référents de parcours, qui entraînent des écarts qualitatifs dans la mise en œuvre du PRIJ
- Une adhésion des jeunes pas toujours clairement formulée
- Des suivis qui ne sont pas forcément assurés sur le temps long (problématiques de décrochage, des « perdus de vue »).

Opportunités

- Une montée en puissance du PRIJ avec de nouveaux moyens humains et financiers mis à disposition
- Une adaptation des critères d'entrée dans le PRIJ en fonction des spécificités des publics jeunes dans les territoires
- Un accompagnement individualisé intensif, fondé sur la confiance et valorisant « l'aller vers »
- Une approche globale de l'insertion sociale et professionnelle, qui tient compte des freins annexes
- Un Plan qui interroge les dispositifs de droit commun et peut conduire à leur évolution

Menaces

- Une cible qui pourrait être davantage clarifiée bien qu'elle soit intuitivement reconnue
- Une logique quantitative qui peut à terme limiter l'impact du PRIJ auprès des jeunes les plus marginalisés
- Une prise en considération trop partielle des freins à l'insertion sociale et professionnelle en raison de critères de sortie uniquement orientés vers l'emploi et la formation
- Un manque de solutions concrètes du fait des moyens limités des dispositifs de droit commun, qui risque de décourager certains partenaires et certains jeunes

Les annexes

Annexe n°1 : les 95 quartiers concernés

78 - Les Yvelines

Mantes-la-Jolie : Val Fourré ;
Les Mureaux : Cinq Quartiers/Cité Renault -
Centre ville ;
Chanteloup-les-Vignes : Noé-Feucherets ;
Sartrouville : Le Plateau - Les Indes ;
Trappes : Merisiers-Plaine de Neauphle /
JeanMacé ;
La Verrière : Bois de l'Etang ;

95 - Val-d'Oise

Garges-lès-Gonesse : Dame blanche ;
Sarcelles : Lochères ; Chantepie ;
village Mozart ;
Villiers-le-Bel : Carreaux ; Puit La Marlière
- Derrière les Murs Monseigneur / village
Gonesse : QPV ;
Goussainville : QPV ;

92 - Hauts-de-Seine

Gennevilliers : Courtilles ; Agnettes ;
Voltaire 1- Gabriel Péri; Voltaire 2 - Grésillon ;
Bagneux : Abbé Grégoire, Mirabeau ;
Pierre Plate, (cité des Musiciens) ;
Nanterre : Le Parc ;

91 - Essonne

Grigny : La Grande Borne ;
Grigny 2 ;
Viry-Châtillon : La Grande Borne ;
le Plateau ;
Evry : Pyramides ;
Corbeil-Essonnes : Montconseil ;
Les Tarterêts ; La Nacelle ; Rive Droite ;
Epinay sous Sénart : Plaine Cinéastes ;
Vigneux-sur-Seine : Croix Blanche ;

93 - Seine-Saint-Denis

Plaine Commune : Les 23 QPV ;
Terre d'Envol : Les 14 QPV ;

75 - Paris

Grand Belleville
(10^e, 11^e, 20^e)
Les Portes du 20^e
19^e arrondissement (5 QPV)
17^e/18^e arrondissements
(3 QPV)
13^e arrondissement (3 QPV)

77 - Seine-et-Marne

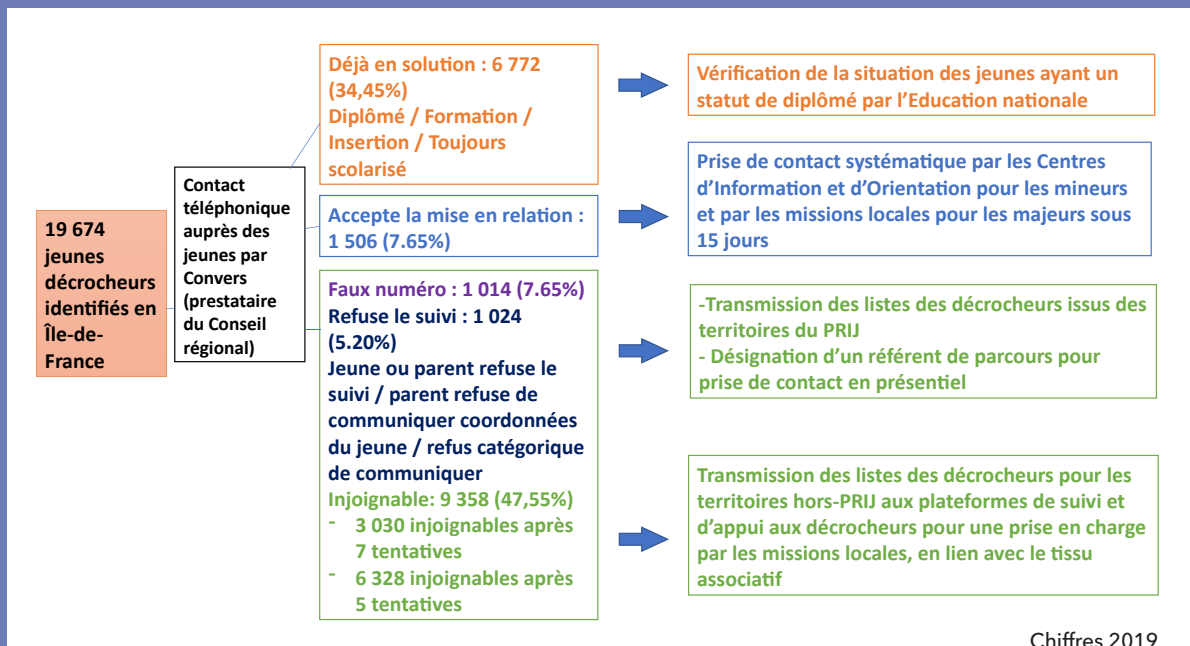
Melun : Almont, Mézereaux ;
Melun/Le Mée-sur-Seine :
Plateau de Corbeil ;
Le Mée-sur-Seine :
Les Courtilleraies - Le Circé ;
Dammarie-les-Lys : Plaine
du Lys - Bernard de Poret ;
Nemours : Mont Saint Martin ;
Meaux : Beauval Dunant ;

94 - Val-de-Marne

Champigny-sur-Marne :
Les Mordacs - Bois L'Abbé
Valenton : Quartier de La
Lutèce/Bergerie ;
Villeneuve-Saint-Georges :
Quartier Nord ;
Vitry-sur-Seine : Commune
de Paris - 8 mai 45 ;
Créteil : Mont-Mesly/Habette/
Coteaux du sud ;
Villejuif : Lebon/Mermoz ;
Fontenay-sous-bois :
La Redoute ;

Les annexes

Annexe n°2 : Schéma de la prise en charge des décrocheurs



Les annexes

Annexe n°3 : Charte déontologique d'échange d'informations

Le plan d'insertion pour la jeunesse des quartiers prioritaires en Île-de-France vise à prendre en charge individuellement des jeunes de 16 à 25 ans en leur apportant des solutions en termes d'insertion sociale, citoyenne, professionnelle.

Dans le cadre de la mise en œuvre de ce plan, des groupes opérationnels sont mis en place. Leur composition peut être variable selon les territoires mais ont vocation à comprendre les services de l'Etat concernés (éducation nationale, UT DIRECCTE, DDCS, PJJ, SPIP), les collectivités locales signataires du contrat de ville (commune, intercommunalité, conseil départemental), Pôle emploi, la CAF, des associations et structures en charge de l'insertion des jeunes (la mission locale, maison des adolescents, point accueil écoute jeunes, association de prévention spécialisée, association de médiation sociale, réseau information jeunesse, école de la deuxième chance, notamment).

Le groupe opérationnel est animé par un coordonnateur au sein de l'Etat désigné par le Préfet de département qui peut être un membre du corps préfectoral ou un délégué du Préfet. Le rôle de ces groupes opérationnels est d'assurer la centralisation du repérage des jeunes en difficulté, d'échanger sur leurs situations individuelles et de proposer des orientations adaptées aux besoins de chaque jeune. Le groupe opérationnel est chargé de désigner les référents de parcours qui assurent leur accompagnement dans la durée afin de trouver des solutions pour chaque situation individuelle.

Les conditions d'échange d'informations, en particulier nominatives, au sein du groupe opérationnel doivent respecter les règles juridiques qui s'imposent en la matière, notamment celles relatives à la protection des données personnelles. Seules les informations strictement nécessaires et utiles à la résolution des difficultés repérées peuvent être collectées et échangées. L'échange d'informations doit être respectueux des missions et des responsabilités de chacun, des droits et des libertés individuelles des personnes concernées. La charte déontologique type ci-après veille à répondre à ces principes.

Article 1 : Objectifs de la charte

Les groupes opérationnels, mis en place dans le cadre du plan d'insertion pour la jeunesse des quartiers en Île-de-France, adoptent une charte déontologique d'échange d'informations afin de garantir un cadre éthique partagé à leurs travaux et de traduire une confiance mutuelle entre les différents partenaires.

Ce plan vise à apporter des solutions adaptées aux jeunes concernés en leur proposant des parcours personnalisés.

Les membres des groupes opérationnels reconnaissent la nécessité de ne collecter et d'échanger des informations nominatives ayant pour seule finalité d'apporter des réponses appropriées aux situations des jeunes bénéficiaires du plan conformément à l'article 7 de la présente charte.

Article 2 : Composition du groupe opérationnel

La liste des membres du groupe opérationnel est arrêtée par le coordonnateur désigné au sein de l'Etat par le Préfet de département. Cette liste est nominative, les membres du groupe opérationnel étant chargés de représenter leurs organismes et institutions, signataires de la charte, au sein de cette instance.

Seuls les personnes et/ou organismes intervenant effectivement dans l'accompagnement des jeunes en vue de leur insertion sociale et professionnelle ont vocation à faire partie du groupe opérationnel et peuvent avoir accès aux informations collectées et échangées dans ce cadre.

Article 3 : Animation des travaux du groupe opérationnel

Les travaux des groupes opérationnels sont pilotés par un coordonnateur au sein de l'Etat (Préfet délégué pour l'égalité des chances, Sous-Préfet, délégué du Préfet) désigné par le Préfet de département.

Le coordonnateur, en charge de l'animation des groupes opérationnels, est garant du respect de la charte, et à ce titre doit prendre toutes les mesures nécessaires afin que les données collectées et partagées soient réalisées dans les conditions prévues par la présente charte.

Pour assurer le suivi des jeunes bénéficiaires du plan dans le cadre des groupes opérationnels, le coordonnateur renseigne le tableau de bord établi par la préfecture de région d'Île-de-France (modèle ci-joint).

Article 4 : Le repérage des jeunes bénéficiaires du plan

Lorsque le groupe opérationnel a repéré un jeune en difficulté et souhaite le faire bénéficier d'un suivi individualisé dans le cadre du plan d'insertion, le consentement de ce dernier devra préalablement être recueilli avant la collecte des informations le concernant dans le cadre

de l'accompagnement qui lui sera proposé, conformément à l'article 6.1 a) du règlement européen sur la protection des données.

Article 5 : Nature des informations collectées, échangées et enregistrées

Les données à caractère personnel ne peuvent être collectées que si elles sont adéquates, pertinentes et limitées à ce qui est nécessaire au regard des finalités pour lesquelles elles ont été collectées conformément à la réglementation en vigueur en matière de protection des données à caractère personnel.

Aucune donnée à caractère personnel révélant l'origine raciale ou ethnique, les opinions politiques, les convictions religieuses ou philosophiques ou l'appartenance syndicale, ainsi que le traitement de données génétiques, des données biométriques aux fins d'identifier une personne physique de manière unique, des données concernant la santé ou des données concernant la vie sexuelle ou l'orientation sexuelle d'une personne physique ne doit être collectée, échangée et enregistrée.

Chacun des membres du groupe opérationnel s'engage à ce que les informations dont ils ont connaissance ou auraient connaissance lors des échanges avec le groupe ne soient enregistrées dans leur propre fichier que dans la mesure où elles sont nécessaires à la prise en charge effective des jeunes.

Les informations dont ils sont destinataires devront être supprimées dès lors qu'aucun suivi n'est assuré.

Par ailleurs, le tableau susvisé ne doit comporter aucun commentaire inapproprié, subjectif ou insultant et ne doit contenir que des mentions neutres et factuelles.

Article 6 : La durée de conservation des informations collectées

Les informations collectées et traitées ne peuvent être conservées que le temps

strictement nécessaire à l'accomplissement de la finalité pour laquelle elles ont été collectées, conformément à la réglementation en vigueur. A l'expiration de ces périodes, les données sont détruites de manière sécurisée ou archivées dans des conditions définies en conformité avec les dispositions du code du patrimoine relatives aux obligations d'archivage des informations du secteur public.

Article 7 : Les destinataires des informations et confidentialité des échanges

Les membres des groupes opérationnels sont tenus par le secret professionnel, le devoir de réserve et/ou l'obligation de discrétion inhérents à leurs professions respectives.

Il appartient aux membres de s'assurer de ne communiquer que des informations strictement avérées, qui sont nécessaires et utiles à la compréhension ou à la résolution de la situation du jeune concerné.

Les informations échangées n'ont pas vocation à être communiquées en dehors du groupe opérationnel à des tiers.

Article 8 : L'information et les droits des personnes concernées

Les personnes concernées, le cas échéant leurs représentants légaux, doivent être informées, conformément à la réglementation en vigueur, notamment des caractéristiques du traitement et des droits qui leurs sont reconnus.

Article 9 : Les mesures de sécurité

Chaque membre doit prendre toutes les précautions utiles au regard des risques présentés par le traitement pour préserver la sécurité des données à caractère personnel. Il doit, notamment, au moment de leur collecte, durant leur transmission et leur conservation, empêcher que les données soient déformées, endommagées ou que des tiers non autorisés y aient accès.

Article 10 : Obligations des membres

Chacun des membres des groupes opérationnels s'engage par la signature de la charte à préserver la confidentialité des échanges au sein de ces instances. Les informations échangées dans le cadre des groupes opérationnels ne peuvent être utilisées par chacun de ses membres que dans le cadre du plan d'insertion et que dans l'objectif d'améliorer la situation des jeunes concernés.

Tout manquement au respect de la charte entraîne l'exclusion des travaux du groupe.

Article 11 : Législation applicable

La constitution de traitements de données à caractère personnel permettant le suivi des actions en direction des jeunes bénéficiaires du plan dans le cadre des groupes opérationnels est soumise à la réglementation en vigueur en matière de protection des données à caractère personnel.

Ces traitements sont constitués sous la responsabilité de l'Etat et gérés par une personne délégataire garante du respect des dispositions de la réglementation en vigueur en matière de protection des données à caractère personnel.

Les annexes

Annexe n°4 : Fiche de poste type pour les référents de parcours

Le plan d'insertion pour la jeunesse des quartiers prioritaires en Île-de-France vise à accompagner des jeunes en difficulté, ce qui suppose de les repérer, d'aller vers eux, de susciter leur adhésion et de les inscrire dans un parcours personnalisé.

Aussi, l'un des principaux enjeux du plan est de mobiliser des référents de parcours en capacité d'assurer ces missions essentielles pour la réussite de l'insertion sociale, citoyenne et professionnelle des jeunes. Ils ont vocation à être désignés au sein des structures existantes et à consacrer tout ou partie de leur activité au suivi des jeunes bénéficiaires du plan. Compte tenu des besoins et des ressources locales disponibles, des recrutements de référents dédiés pourront être envisagés.

> PROFILS

- ✓ Educateurs de prévention spécialisée
- ✓ Educateurs et animateurs
- ✓ Médiateurs sociaux
- ✓ Travailleurs sociaux

> MISSIONS

- ✓ Nouer le contact avec les jeunes en allant vers eux et en instaurant une relation de confiance
- ✓ Assurer un suivi régulier des jeunes en assurant un rôle de conseil, d'orientation, de facilitation
- ✓ Construire, en lien avec le jeune et les acteurs concernés, un parcours adapté pour chaque jeune pris en charge
- ✓ Associer les parents et/ou les représentants légaux du jeune dans le suivi du parcours
- ✓ Développer des relations partenariales avec les différentes structures en charge de l'insertion des jeunes
- ✓ Participer à l'organisation d'actions de sociabilisation et de remobilisation

> MODALITÉS DE TRAVAIL

- ✓ Sous la responsabilité de son employeur, capacité à travailler en lien étroit avec le groupe opérationnel en charge de la mise en œuvre du plan sur le ou les quartiers concernés
- ✓ Capacité à travailler en réseau avec les autres référents de parcours intervenant dans le quartier et les autres acteurs en charge de l'insertion des jeunes
- ✓ Capacité à rendre compte à son employeur et au groupe opérationnel dans le respect des obligations et des principes déontologiques inhérents à leurs professions respectives
- ✓ Capacité à adapter ses horaires de travail en fonction des besoins des jeunes

> COMPÉTENCES

- ✓ Capacité à nouer une relation éducative de confiance avec les jeunes dans leur environnement
- ✓ Connaître les principes et les modes d'intervention adaptés auprès des jeunes en difficulté
- ✓ Connaître les acteurs de la politique de la ville, de la jeunesse, de la prévention et de l'insertion professionnelle
- ✓ Capacité à identifier les problématiques et les potentialités des jeunes
- ✓ Capacité à se positionner dans le cadre d'un accompagnement personnalisé
- ✓ Sens des responsabilités, de la disponibilité, de la persévérance
- ✓ Etre doté d'une capacité à désamorcer des situations problématiques
- ✓ Capacité à travailler en réseau
- ✓ Expérience dans les champs de l'éducation, de la prévention spécialisée ou de la médiation sociale

Les annexes

Annexe n°5 : Les dispositifs d'insertion

<i>Champ thématique</i>	<i>Dispositif</i>	<i>Descriptif</i>
Insertion professionnelle et emploi		
Insertion professionnelle et emploi	Parcours contractualisé vers l'emploi et l'autonomie (PACEA)	Cadre général pour tous les jeunes suivis en ML : accueil, diagnostic, (niveau 2 du CEP) accompagnement contractualisé des jeunes
	Garantie Jeunes	Programme d'accompagnement intensif pendant 12 mois, mixant collectif et individuel, basé sur le principe de l'emploi d'abord et la possibilité de multiplier les périodes d'emploi (notamment PMSMP) et mobilisant une allocation versée sous conditions au jeune pour sécuriser le parcours.
	École de la 2ème Chance (E2C)	les E2C accueillent des jeunes de 18 à 25 ans sortis du système scolaire depuis plus d'un an, sans diplôme et sans qualification. Les E2C visent l'insertion sociale, citoyenne et professionnelle de ces jeunes qui ont décroché. Parcours de formation personnalisé centré sur les savoirs de base et incluant des périodes en alternance afin de découvrir le monde du travail. Le parcours, d'une durée variable de 4 à 18 mois, peut être interrompu à tout moment dès l'instant où le stagiaire accède à un emploi ou à une formation qualifiante (le parcours moyen à l'école est de 6 mois). Des rentrées sont organisées tout au long de l'année.
	Établissement pour l'insertion dans l'emploi (EPIDE)	Les 4 Établissements pour l'insertion dans l'emploi (EPIDE) en Ile de France, ont pour mission d'assurer l'insertion sociale et professionnelle de jeunes en difficulté sociale, sans qualification ni emploi, grâce à un parcours adapté et individualisé. Reposant sur le principe du volontariat, le dispositif accueille et héberge des jeunes motivés et désireux de rompre avec la fatalité de l'échec, les aide à retrouver leur place dans la société en favorisant leur entrée dans la vie active et en leur permettant notamment d'acquérir les comportements sociaux de base nécessaires pour vivre au sein d'une communauté de travail.
	Emplois francs	Le dispositif permettra à une entreprise ou une association, où qu'elle soit située sur le territoire national, de bénéficier d'une prime pour l'embauche en CDI (à hauteur de 5000 €/an sur 3 ans maximum) ou en CDD de plus de 6 mois (à hauteur de 2500 €/an sur 2 ans maximum) d'une personne résidant dans l'un des territoires retenus pour l'expérimentation.
	Parcours Emploi Compétences (contrats aidés CUI CAE)	Contrat aidé dans le secteur non- marchand. En 2018 ciblage fin des publics prioritaires, les plus éloignés de l'emploi (DELD à minima). Les jeunes sont éligibles aux PEC mais pas ciblés comme public prioritaires qui sont les DELD de manière générale ou les BRSA. Ciblage sur des employeurs prioritaires (accompagnement des élèves handicapés et urgence sanitaire et sociale). Renforcement de l'accompagnement et du suivi du prescripteur, pendant et après le CUI. Renforcement de la formation des bénéficiaires.

<i>Porteur</i>	<i>Publics concernés</i>	<i>Intervenants</i>	<i>Services concernés</i>	<i>Financement</i>
Insertion professionnelle et emploi				
Missions locales	Jeunes de 16 à 25 ans (28 000 entrées en PACEA du 1 ^{er} janvier au 30 septembre 2017, nombre d'entrées illimité)	Conseillers mission locale	DIRECCTE	BOP 102
Missions locales	Jeunes 16-25 ans révolus éloignés de l'emploi, en situation de grande précarité (10 400 places en 2017)	Conseillers missions locales	DIRECCTE	BOP 102
Associations	Jeunes sortis du système scolaire sans qualification de 16 à 25 ans (3 200 places)	Référents formateurs au sein de l'E2C et tuteurs en entreprise	DIRECCTE DRJSCS CRIF	BOP 102 BOP 147
EPIDE (établissement public administratif)	Jeunes sans qualification de 18 à 25 ans (950 jeunes sur les 4 centres accueillant des franciliens)	Enseignants, anciens militaires, éducateurs, équipe chargée de l'insertion professionnelle	DIRECCTE	Pilotage et financement national
Entreprises des territoires concernés	Tout demandeur d'emploi	Entreprises	DIRECCTE	
Collectivités locales, associations, établissements publics, Education nationale	Pas de conditions d'âge, jeunes suivis par les missions locales, par PE par les CAP emploi.	Référent pôle emploi, référent mission locale, référent Cap emploi, référent RSA des conseils départementaux	DIRECCTE	BOP 102 (crédits pilotés)

<i>Champ thématique</i>	<i>Dispositif</i>	<i>Descriptif</i>
Insertion professionnelle et emploi		
Insertion professionnelle et emploi	Parrainage	Accompagnement du jeune dans son projet professionnel ; préparation d'une candidature ou d'un entretien d'embauche
	Unités éducatives d'activités de jour	Les 21 UEAJ franciliennes sont positionnées comme les unités qui préparent les jeunes suivis par la PJJ aux dispositifs d'insertion professionnelle de droit commun. Par leur complémentarité avec le droit commun, les UEAJ ont vocation à favoriser la sécurisation du parcours d'insertion et en prévenir les ruptures. Chaque unité dispose de ses propres méthodes et activités qu'elle développe en lien avec les besoins repérés des jeunes.
	Service militaire Volontaire	Insérer dans l'emploi des jeunes garçons et filles métropolitains, de 18 à 25 ans, de nationalité française, peu ou pas diplômés et éloignés de l'emploi. Nombre de places 2017 et 2018 2016-2017 : 170 2017-2018 : 205 La formation dure entre 8 et 12 mois et comprend 3 phases : Formation militaire initiale: 7 semaines Formation complémentaire : 17 semaines (Remise à niveau scolaire, permis de conduire, SST, missions citoyennes) Formation professionnelle : 12 semaines Le personnel est sous statut militaire et le régiment est ouvert 365 j/ an.
	Contrat d'apprentissage	Contrat de travail qui permet à un jeune de suivre un enseignement général, théorique et pratique dans un centre de formation des apprentis et de travailler en alternance chez un employeur privé ou public pour mettre en œuvre les savoirs acquis, en étant rémunéré
	Contrat de professionnalisation	Contrat permettant aux jeunes et demandeurs d'emploi d'acquérir une qualification professionnelle ou de compléter leur formation initiale par une qualification complémentaire en vue d'accéder à un poste déterminé
	Insertion par l'activité économique	Contrat de travail temporaire, actions pour les personnes durablement écartées du marché du travail avec accompagnement socioprofessionnel
	Accompagnement intensif jeunes (AIJ)	l'AIJ a pour objectif d'accélérer et de sécuriser l'accès à l'emploi durable des jeunes de moins de 30 ans : - en construisant avec leur conseiller dédié un parcours vers l'emploi (contrat aidé, en alternance, formation...) - en sécurisant leurs périodes de transition (immersions, contrats de courte durée, formation courte) et d'intégration durable (emploi de plus de 6 mois, formation qualifiante longue). Un objectif prévisionnel global de 11 460 participants sur l'année 2018 sur le territoire francilien.

<i>Porteur</i>	<i>Publics concernés</i>	<i>Intervenants</i>	<i>Services concernés</i>	<i>Financement</i>
Insertion professionnelle et emploi				
Missions locales et autres associations financées	Principalement 16-25 ans peu qualifiés et diplômés des QPV, mais ouvert aussi aux adultes (5 600 places en 2016)	Bénévoles retraités ou actifs, organisation et mise en réseau par des missions locales ou autres associations	DIRECCTE DRJSCS CRIF	BOP 102 crédits DRJSCS Région
Ministère de la Justice	Jeunes de 16 à 18 ans éloignés de la formation et/ou de l'insertion professionnelle	Educateurs et Professeurs Techniques, chargés de formation et/ou d'enseignement et structures partenaires (sport, culture, citoyenneté, médias éducatifs, insertion professionnelle)	DIR-PJJ Ile de France	
Ministère des Armées	Jeunes français (car sous statut militaire) de 18 à 25 ans peu ou pas diplômés.	Formation militaire initiale et complémentaire : militaires Remise à niveau scolaire : professeurs de l'éducation nationale Formation professionnelle : organismes de formation professionnelle suivant la filière choisie.	Ministère des Armées	Formation militaire initiale et complémentaire : budget ministère des armées Formation professionnelle : OPCA, Région IDF
Entreprises, administration, collectivités et hôpitaux	Jeunes de 16 à 30 ans (l'IDF fait partie des régions qui expérimentent) et TH sans limite d'âge	CFA / ML / maître d'apprentissage	CRIF	CRIF
Entreprises et associations	Jeunes de 16 à 25 ans et demandeurs d'emploi âgés de plus de 26 ans	Employeur, tuteur, OPCA	DIRECCTE	OPCA
Ateliers et chantiers d'insertion, associations intermédiaires, entreprises d'insertion, et entreprises de travail temporaires d'insertion	Demandeurs d'emploi de longue ou très durée (plus de 1 ou 2 ans), bénéficiaires de minima sociaux, TH, jeunes de moins de 26 ans en grande difficulté (20% des 27 000 salariés en IAE)	Professionnels de l'insertion / référents Pôle emploi	DIRECCTE	BOP 102 (Crédits pilotés)
Pôle Emploi	- DE de moins de 30 ans - DE rencontrant des difficultés récurrentes pour intégrer durablement l'entreprise, - ou pour lesquels il est précocement détecté un risque de chômage de longue durée - besoin d'un accompagnement intensif dans les démarches.	Conseillers Pôle Emploi	Pôle Emploi	PE

<i>Champ thématique</i>	<i>Dispositif</i>	<i>Descriptif</i>
Insertion professionnelle et emploi		
Insertion professionnelle et emploi	Programme Avenir Jeunes : Soutien aux Espaces dynamiques d'insertion (EDI)	Favoriser l'acquisition de compétences clés, comportementales et sociales, amener les jeunes vers l'autonomie, à être en capacité à répondre aux contraintes et exigence d'un OF ou d'un employeur et les placer dans une dynamique d'insertion. (2200 places environ) Mise en place d'évaluations des acquis et des compétences du stagiaire et de sa situation globale tout au long du parcours. (accompagnements, suivi individualisé, prise en charge de la situation globale du stagiaire par un réseau territorial de partenaires. Actions de remise à niveau et de découvertes)
	Programme de Formation Transversale (PRFT) (1 lot par département et par objet, soit 24 lots)	- 3 programmes, marchés à bons de commande avec mini et maxi : - Dispositif compétences de base professionnelles (de 3 500 à 15 000 places) : trois parcours individualisés pour répondre à des problématiques d'illettrisme pour les grands débutants.
		Dispositif anglais à visée professionnelle (de 1 400 à 6 000 places) : acquérir des compétences linguistiques pro pour travailler dans la vente, la sécurité ou la restauration)
		Dispositif bureautique (1 600 à 7 000 places) : 5 modules pour acquérir ou développer ses compétences sur les outils bureautiques.
	Programme Avenir jeunes : Dispositif parcours entrée dans l'emploi (PEE) (23 lots, fonction des bassins d'emploi)	Objectif : permettre au jeune de construire et/ou confirmer un projet professionnel réaliste et réalisable en développant les compétences de base professionnelle. : les PEE sont axés vers les sorties des jeunes vers l'alternance, plus particulièrement, l'apprentissage et l'emploi. Marché en bon de commande mini 6373 places et maxi 9878
	CAP Compétences (6lots)	acquisition compétences de bases (Socle Cléa) Expérimentations pour public particuliers. ou secteurs identifiés (189 places)
	Groupement de créateurs	Développer l'autonomie de la personne et favoriser l'insertion professionnelle et sociale par la création d'activité, le retour à l'emploi ou l'accès à une formation qualifiante, au travers de pratiques professionnelles fondées sur l'entrepreneuriat et la pédagogie du projet. (environ 50 diplômés par an)
	JOB dans la Ville	Accompagner les jeunes des quartiers prioritaires Politique de la Ville dans la définition d'un projet de formation et sa concrétisation, et favoriser son entrée dans la vie active, en lien avec un important réseau d'entreprises partenaires.

<i>Porteur</i>	<i>Publics concernés</i>	<i>Intervenants</i>	<i>Services concernés</i>	<i>Financement</i>
Insertion professionnelle et emploi				
CRIF	Jeunes de moins de 26 ans ou peu qualifiés (<niveau V) qui ne parviennent pas à accéder aux dispositifs d'insertion ou qui ne se présentent pas aux lieux d'accueil ordinaires, qui ont besoin d'un accompagnement pour acquérir les bases nécessaires à un parcours dynamique d'insertion.	Organismes de formation, associations	CRIF	CRIF autres financeurs (CD, État, ..)
CRIF	Demandeurs d'emploi (niveau V et infra), DE en situation de handicap, RSA, Personnes sous mains de justice, bénéficiaires de dispositif régional d'accompagnement VAE. Personnes en situation de handicap, mères ou pères de familles ayant interrompu leur activité pour élever leur enfant, bénéficiaires du RSA, salariés de l'IAE, Personnes placées sous mains de justice, personnes habitant dans les QPV. bénéficiaires de dispositif régional d'accompagnement VAE.	Organismes de formation, associations.	CRIF	CRIF Marché à bons de commande
CRIF	Jeunes de moins de 26 ans pas ou peu qualifiés en difficulté d'insertion professionnelle possédant au moins le niveau A1. corrélé au cadre européen commun de référence en matière de maîtrise de la langue.	Organismes de formation	CRIF	CRIF
CRIF	Lot 9 : sourds et malentendants Lots 10 à 15 : zones emplois particulières ou secteurs identifiés	Organismes de formation, associations.	CRIF	CRIF
CRIF	Demandeurs d'emplois, et en priorité jeunes de 16 à 25 ans, pas ou peu qualifiés (Niveau V, V bis et VI), ayant le désir de créer une activité.	Missions locales / MDE / PLIE/ associations.	CRIF	CRIF
Association Sport dans la Ville	Jeunes de 16 à 25 ans issus de quartiers Politique de la Ville	Responsables Insertion de l'association / entreprises partenaires / organismes de formation	CRIF	CRIF

<i>Champ thématique</i>	<i>Dispositif</i>	<i>Descriptif</i>
Insertion professionnelle et emploi		
Insertion professionnelle et emploi	SESAME (Sésame vers l'emploi dans le sport et l'animation pour les métiers d'encadrement)	Ce dispositif a pour objectif d'amener les jeunes concernés vers un emploi dans l'animation ou le sport. Après un diagnostic partagé, un parcours d'insertion personnalisé est construit avec le jeune.
Formation		
Éducation	Centres d'information et d'orientation (CIO) et Réseau Information Jeunesse	Information sur les études, les formations professionnelles, les qualifications et les professions ; conseil individuel ; travaux de groupe
	Mission de lutte contre le décrochage scolaire (MLDS)	Dispositif visant à prévenir l'abandon scolaire précoce, à mobiliser les ressources de proximité (acteurs locaux, associations, collectivités), accueillir et remobiliser les jeunes qui risquent de quitter ou ont quitté le système éducatif, former et qualifier les jeunes par des remises à niveau, stages, notamment.
	Plate-forme de suivi et d'appui aux décrocheurs (PSAD)	Coordination des acteurs locaux de la formation, de l'orientation, de l'insertion des jeunes visant à repérer les jeunes sans diplôme et sans solution afin de leur apporter une réponse individualisée
Lien social		
Lien social	Médiation sociale	Actions de médiation en direction des jeunes en matière de lien social
	Centres sociaux	Le centre social est un équipement de proximité ouvert à tous, qui a pour vocation de favoriser le lien social par des activités et des services destinés à toutes catégories de population, sur un territoire défini.
	Points accueil écoute jeunes	Accueil, écoute, orientation et des activités collectives dans les structures d'insertion sociale et professionnelle : groupes de parole, interventions à thèmes sur des sujets concernant la jeunesse.

<i>Porteur</i>	<i>Publics concernés</i>	<i>Intervenants</i>	<i>Services concernés</i>	<i>Financement</i>
Insertion professionnelle et emploi				
Opérateurs publics et privés	Les jeunes : - qui ont entre 16 et 25 ans révolus, - rencontrent des difficultés d'insertion sociale et/ou professionnelle - résidant en QPV	Professionnels de l'insertion et du sport	DRJSCS	BOP 219 BOP 163
Formation				
Éducation nationale / Réseau Information Jeunesse	Collégiens, lycéens, jeunes en voie d'insertion professionnelle et étudiants	Conseillers-psychologues d'orientation	Rectorat	
Éducation nationale	Jeunes en risque de décrochage scolaire, ou sortis du système éducatif sans avoir obtenu de diplôme ni un niveau suffisant de qualification	DASEN, IEN-IO, coordonnateurs enseignants de la MLDS	Rectorat	
Collectivités territoriales, rectorats, services déconcentrés de l'État, réseaux de partenaires	Jeunes entre 16 et 24 ans au moment du repérage, scolarisés l'année précédente, sans avoir obtenu le diplôme terminal et qui ne sont retrouvés dans aucun système	Responsables de l'éducation nationale, de l'enseignement agricole, des centres de formation d'apprentis, des missions locales, des permanences d'accueil, d'information et d'orientation (PAIO), du service public de l'emploi, du réseau information jeunesse ; collectivités territoriales	Rectorat	
Formation				
Associations, communes	Jeunes et familles	Médiateurs, notamment les adultes-relais	DRJSCS	BOP 147
Associations, communes	Tous les publics	Directeur de centre social, équipe d'animation : encadrement principalement des animateurs, travailleurs sociaux	CAF DRJSCS	CAF BOP 147
Associations	Jeunes 12 à 25 ans rencontrant des difficultés	Professionnels de la santé, de l'éducation, de l'animation et du secteur social (assistante sociale, éducateur, psychologue, infirmier)	Conseils départementaux DRJSCS	BOP 304 Conseils départementaux

<i>Champ thématique</i>	<i>Dispositif</i>	<i>Descriptif</i>
Culture		
Culture	Culture et lien social	Projet artistique faisant l'objet d'un partenariat entre une structure culturelle (associations culturelles, compagnies, artistes inscrits à la maison des artistes, musées, médiathèques, lieux patrimoniaux, lieux de diffusion scientifique et technique) et une structure sociale (maison de quartier, centre d'hébergement et de réinsertion sociale, centre social, bailleur social, association œuvrant dans le champ social, centre d'animation, mission locale, centre d'accueil de demandeurs d'asile, foyers d'accueil, résidence sociale ...).
	Journalistes en résidences	Actions d'éducation aux médias et à l'information et programme d'accompagnement d'initiative de médias de proximité
	Jumelages ZSP-EPN	Actions visant à développer la culture et la pratique artistique des habitants et en particuliers les jeunes des zones de sécurité prioritaire par un lien étroit entre un territoire et un établissement public national.
Sport		
Sport	Citoyens du sport	Action visant à renforcer l'accès à la pratique sportive des jeunes qui en sont les plus éloignés et en leur permettant une pratique éducative, régulière et encadrée au sein des clubs sportifs. Formation de jeunes en insertion aux métiers du sport ; Mise en place d'actions d'animation concertées autour des grands évènements sportifs.
Loisirs, éducation à la citoyenneté		
Éducation populaire, citoyenneté	Service civique	Engagement volontaire d'une durée de 6 à 12 mois qui permet d'accomplir une mission d'intérêt général reconnue prioritaire pour la nation
	Réseau information jeunesse (CIDJ, CRIJ, CIJ, BIJ, PIJ)	Accueil gratuit, anonyme et personnalisé et information des jeunes sur tous les sujets qui les concernent enseignement, formation professionnelle et métiers, emploi, logement, transport, droit, santé, loisirs, culture, mobilité internationale
	Maisons des jeunes de la culture (MJC)	Responsabilisation et automatisation par des activités musicales, artistiques, sportives
	Chantiers de jeunes bénévoles	Rassemblement de jeunes bénévoles qui réalisent ensemble un projet utile à la collectivité (ayant pour but par exemple la restauration d'un patrimoine bâti ou la préservation de l'environnement
	Mobilité européenne internationale des jeunes	L'accès des jeunes les plus éloignés de la mobilité suppose une action éducative renforcée (accompagnement, tutorat). Sensibilisation, orientation et accompagnement des jeunes Formation et animation de réseaux
	Service national universel (SNU)	Le service national universel s'adresse à tous les jeunes, garçons et filles. Il prend la forme d'un service civique d'un mois obligatoire entre 16 et 18 ans, dans la continuité du parcours citoyen, suivi d'un engagement plus long sur la base du volontariat, entre 16 et 25 ans. L'État proposera en contrepartie de cet engagement des aides ou des mesures compensatrices (aide au passage du permis, crédits universitaires, indemnités...).

<i>Porteur</i>	<i>Publics concernés</i>	<i>Intervenants</i>	<i>Services concernés</i>	<i>Financement</i>
Culture				
Structures culturelles			DRAC	BOP 224
Journalistes professionnels			DRAC	BOP 224
	Habitants des quartiers de la politique de la ville		DRAC	BOP 224 BOP 147
Sport				
Associations, Collectivités locales,	Tous les jeunes	Professionnels du sport	DRJSCS	BOP 219
Loisirs, éducation à la citoyenneté				
Communes, associations, services de l'Etat	Jeunes de 16 à 25 ans	Tutorat	DRJSCS	BOP 163 (Agence du service civique)
Collectivités locales, associations	Tous les jeunes	Professionnels de la jeunesse	DRJSCS	BOP 163
Associations	Enfants et adultes	Animateurs	DRJSCS	BOP 163
Associations agréées	Jeunes de plus de 14 ans	Animateurs	DRJSCS	BOP 163
Associations	Jeunes éloignés de la mobilité	Professionnels de la jeunesse	DRJSCS	BOP 163
Pouvoirs publics	Jeunes de 16 à 25 ans	Encadrants SNU	Rectorat DRJSCS	Ministère de l'Education nationale et de la Jeunesse

<i>Champ thématique</i>	<i>Dispositif</i>	<i>Descriptif</i>
Santé		
Santé	Espaces santé jeunes	Lieu d'accueil, d'écoute, de prévention et d'orientation pour les jeunes, leurs parents et les professionnels ; lieu ressource pour des actions de prévention et d'éducation à la santé, individuelles et collectives (nutrition, contraception, consommation de produits, prévention du suicide et du mal-être des jeunes)
	Centres médico-psychologiques (CMP)	Unités de coordination et d'accueil en milieu ouvert qui organisent des actions de prévention, de diagnostic, de soins ambulatoires et d'interventions à domicile, et lieu d'orientation
	Centres médico-pédagogiques (CMPP)	Lieu d'accueil d'enfants et d'adolescents présentant des troubles psychiques nécessitant un accompagnement ponctuel ou régulier
	Maisons des adolescents	Lieux d'accueil, d'information, de prévention, prise en charge médicale, de suivi ainsi que de recherche sur les difficultés rencontrées durant l'adolescence. Certaines maisons de l'adolescent sont exclusivement des lieux de prise en charge médicale ou d'hospitalisation pour les adolescents présentant des pathologies spécifiques.
Logement, insertion sociale		
Logement, insertion sociale	Centres d'hébergement et de réinsertion sociale (CHRS)	Accueil, hébergement, réinsertion sociale et professionnelle de personnes exclues
	Foyer de jeunes travailleurs	Ils ont pour mission d'accueillir des jeunes en cours d'insertion sociale et professionnelle, en leur offrant une résidence adaptée à leurs besoins, en leur dispensant une palette de services complémentaires d'ordre socio-éducatif
	Comités locaux pour le logement autonome des jeunes (CLLAJ)	Mission d'accueil, d'information et d'orientation des jeunes en matière d'accès à un logement autonome, mise en place d'outils et de solutions adaptés aux demandes des jeunes, développement de partenariat local pour les réponses aux besoins des jeunes
Prévention spécialisée		
Prévention spécialisée	Action de la prévention spécialisée	Action éducative visant à prévenir la marginalisation et à faciliter l'insertion ou la promotion sociale des jeunes en difficultés ou en ruptures avec leur milieu

<i>Porteur</i>	<i>Publics concernés</i>	<i>Intervenants</i>	<i>Services concernés</i>	<i>Financement</i>
Santé				
Associations, communes	Jeunes de 11 à 25 ans	Professionnels de santé	ARS	BOP 204
Établissements publics de santé	Personnes désireuses de consulter un psychiatre ou psychologue	Médecins psychiatres, psychologues cliniciens, infirmières, assistantes sociales, éducateurs spécialisés	ARS	ARS
Établissements médicaux-sociaux gérés par des associations ou collectivités	Enfants et adolescents présentant des difficultés d'apprentissage, des troubles psychiques, psychomoteurs ou du comportement de nature à compromettre la poursuite d'une scolarisation dans le milieu ordinaire, voire le maintien de l'enfant dans son milieu familial	Psychologues, médecins, assistantes sociales, éducateurs	ARS	ARS
Associations, collectivités locales, mutuelles, groupements de coopération sanitaire, groupement d'intérêt public	Jeunes de 11 à 25 ans, parents d'adolescents et professionnels en relation avec des adolescents	Psychiatres, psychologues, éducateurs (ASE) et infirmiers, gynécologues, nutritionnistes, pédiatres, assistantes sociales	ARS	BOP 204
Logement, insertion sociale				
Associations	Public en grande difficulté : victimes de violence, personnes confrontées à l'alcoolisme et aux toxicomanies ou personnes sortant de prison	Travailleurs sociaux	DRIHL DRJSCS	BOP 177
Associations	Jeunes vivant hors de leur famille, entre 16 et 30 ans, en voie d'insertion sociale et professionnelle (salarié, stagiaire, apprenti, en formation ou en recherche d'emploi)	Équipes de professionnels de la jeunesse	DRIHL DRJSCS	BOP 177
Associations	Jeunes en recherche de logement de 18 à 29 ans	Conseillers	DRIHL DRJSCS	BOP 109
Prévention spécialisée				
Conseil général, associations	Jeune en rupture ou en souffrance, en voie de marginalisation ou déjà marginalisé	Éducateurs spécialisés, secteur associatif	Conseils départementaux	Conseils départementaux BOP 147

<i>Champ thématique</i>	<i>Dispositif</i>	<i>Descriptif</i>
Insertion Fonction publique		
Insertion Fonction publique	Classes préparatoires intégrées	Les classes préparatoires intégrées (CPI) ont pour objet d'aider des étudiants ou des demandeurs d'emploi, de condition modeste, à préparer les concours externes et 3ème concours de la fonction publique (catégorie A et B) en leur apportant un soutien pédagogique renforcé, un appui matériel et financier et la compétence d'un tuteur.
	Allocations diversité pour la diversité	Dispositif visant à soutenir financièrement les candidats les plus méritants à préparer les concours de la fonction publique de catégorie A ou B en accordant, sous conditions de ressources notamment, une aide financière de 2000 euros à 1400 bénéficiaires.
	Contrat PrAB	Contrat à durée déterminée de droit public permettant à son titulaire recruté sur un emploi de catégorie A ou B de bénéficier d'une formation de préparation au concours correspondant à l'emploi occupé.
	Contrat PACTE (Parcours d'accès aux carrières de la fonction publique territoriale, hospitalière et d'État)	Contrat à durée déterminée de droit public permettant à son titulaire recruté sur un emploi de catégorie C de bénéficier d'une formation qualifiante ou diplômante et d'être titularisé comme fonctionnaire à l'issue de son contrat.

	<i>Publics concernés</i>	<i>Intervenants</i>	<i>Services concernés</i>	<i>Financement</i>
Insertion Fonction publique				
Ecoles de service public	La sélection des candidats est réalisée sur critères sociaux : conditions de ressources, d'origine géographique (candidats issus des quartiers de la politique de la ville ou de zones rurales à revitaliser) en plus de la motivation à rejoindre le service public.	Enseignants / tuteurs	27 écoles réparties sur le territoire national, voir liste : https://www.fonction-publique.gouv.fr/score/preparations-aux-concours/classes-preparatoires-integrees-preparations-concours/liste-des-ecol	BOP 204
Préfecture de région	Les personnes sans emploi et les étudiants inscrits à une préparation auprès d'un organisme public ou privé, à distance ou en présentiel ; à un ou plusieurs concours de la fonction publique, de catégorie A ou B.	Enseignants / tuteurs	PFRH	PFRH via le BOP 148
Employeur public	Les jeunes sans emploi âgés de 28 ans au plus avec une priorité aux candidats résidant soit : dans un quartier prioritaire de la politique de la ville, dans une zone de revitalisation rurale, dans une collectivité régie par l'article 73 de la Constitution, à Saint-Barthélemy, à Saint-Martin, à Saint-Pierre et Miquelon, dans les territoires dans lesquels les jeunes connaissent des difficultés particulières d'accès à l'emploi. Les personnes en situation de chômage de longue durée, âgées de 45 ans et plus et bénéficiaires soit : - du revenu de solidarité active, de l'allocation de solidarité spécifique ou de l'allocation aux adultes handicapés ; - du revenu minimum d'insertion ou de l'allocation de parent isolé dans les départements d'outre-mer et les collectivités de Saint-Barthélemy, Saint-Martin et Saint-Pierre-et-Miquelon.	Tuteurs / formateurs	Employeurs publics des trois versants	
Employeur public	Les jeunes, peu ou pas qualifiés, de 28 ans au plus ; Les personnes en chômage de longue durée, âgées de 45 ans et plus et bénéficiaires : - du revenu de solidarité active, de l'allocation de solidarité spécifique ou de l'allocation aux adultes handicapés ; - ou du revenu minimum d'insertion ou de l'allocation de parent isolé dans les départements d'outre-mer et les collectivités de Saint-Barthélemy, Saint-Martin et Saint-Pierre-et-Miquelon.	Tuteurs / formateurs	Employeurs publics des trois versants	

Contact:

**PRÉFECTURE
DE LA RÉGION
D'ÎLE-DE-FRANCE,
PRÉFECTURE DE PARIS**

E-mail : matthieu.piton@paris.gouv.fr

Tél.: 01.82.52.42.26